

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant

TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025

AU GRADE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la Ville de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

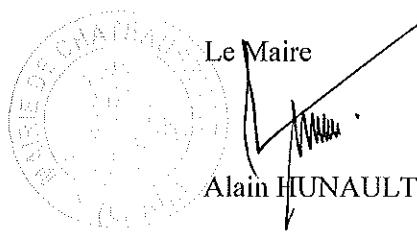
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal de police municipale, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

- Monsieur Jordan ROUSSEAU.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2025



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr